

# Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°11 - Septembre 2001



Une employée de maison  
dans la prison des étrangers à Beyrouth

## EDITO

Le IX<sup>ème</sup> sommet de la francophonie doit s'ouvrir le 26 octobre à Beyrouth. Une grande messe qui réunit plus de cinquante pays du Nord et du Sud. Ils ont en commun une langue, le français, une culture et un idéal, l'humanisme. Le CCEM a décidé de porter la problématique de l'esclavage moderne devant cette réunion internationale. Elle devrait y être particulièrement sensible. La France, pilier de cette manifestation, n'est-elle pas, pour le monde entier, le pays des droits de l'Homme ? Nous voulons que notre message soit entendu et que le sommet condamne solennellement l'esclavage moderne.

Aujourd'hui, des millions d'êtres humains sont encore maintenus en esclavage dans de nombreux pays. Certains d'entre eux seront présents à Beyrouth. Rappelons qu'il ne s'agit pas uniquement de pays du Sud, puisque le CCEM se bat, ici, en France contre ce fléau. Tous les Etats doivent prendre conscience de ce phénomène et engager leurs citoyens à cesser ces pratiques insupportables. Il n'est que temps. Ironie du sort, ce sommet se tient à Beyrouth, alors que des milliers d'êtres humains sont maintenus en esclavage sur le territoire libanais. Certains de ces esclaves meurent chaque année à la suite de sévices. Nous avons eu connaissance du drame vécu par des centaines de malgaches attirées par de fausses promesses et disparues, corps et biens. Il semble que les autorités libanaises se désintéressent totalement de leur sort. On est très loin de l'idéal de la Francophonie.

■ Le Comité

Photo: Lucie Peltre/SIPA Press

**NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris**  
**Tel. 01 44 52 88 90 - Fax: 01 44 52 89 09**



# Odieux trafic à Beyrouth

Les domestiques étrangères dénoncent les mauvais traitements subis au Liban, certaines fugitives trouveront refuge dans une congrégation religieuse.

**Le CCEM a déjà alerté les autorités libanaises des exactions commises à l'encontre des domestiques étrangères sur leur territoire. La situation des domestiques malgaches connue grâce au CCEM Madagascar, n'a rien à envier à celle des Sri-lankaises, dénoncée dans "Esclaves, encore" (n°9-10). Le sommet de la Francophonie à Beyrouth fin octobre nous permettra de faire connaître ce drame au monde entier**

**M**algré les innombrables plaintes déposées par les victimes ou leurs familles auprès de l'administration et des ministères malgaches, malgré la création d'une commission interministérielle, initiée grâce à la ténacité du CCEM Madagascar, on ne sait toujours rien du sort des employés malgaches disparus au Liban. Un vrai scandale !

Quels sont les faits ? En 1994, le Ministère de l'Economie malgache devient l'actionnaire principal de la première agence

de placement de travailleurs à destination du Liban, le BIEM. Ce dernier passe un accord à Beyrouth avec le SASCO Group, bientôt remplacé par le CIS. Il s'agit alors "d'aider à la reconstruction du Liban ravagé par la guerre" en procurant un travail et un salaire attractifs à des ingénieurs, des techniciens, des médecins et des domestiques.

Les premières vagues de malgaches, attirés par les campagnes de presse, arrivent au Pays des Cèdres fin 1995-début 1996 après avoir subi des tests psycho-

techniques et des examens médicaux. Ce commerce étatique organisé étant très lucratif, d'anciens dirigeants du BIEM créeront trois nouvelles agences entre 1994 et 2000.

La suite est un calvaire pour des milliers de familles. La plupart de ces néo-immigrants, quel que soit leur niveau de qualification, sont placés comme "gens de maison" chez des employeurs libanais aux quatre coins du pays. Les voilà victimes d'humiliations et d'atteintes aux libertés et à la dignité : saisie des billets de retour et des



■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (100 francs/an) ■ CCEM 31, rue des Lilas ■ 75019 Paris ■ Tel : 01.44.52.88.90 ■ Fax : 01.44.52.89.09  
 ■ Email : ccem@imagine.fr ■ Internet : www.ccem-antislavery.org ■ Directeur de publication : Dominique Torrès  
 ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Dominique Torres, Sylvie O'Dy, Stéphanie Coye, Marc Béziat  
 ■ Maquette et PAO : Grégoire Seither sur un concept de Gable Dumont-Feyzeau ■ ISSN: 1289-7469 - Commission Paritaire: 0104H78875 ■ Imprimerie Autographe 10 bis, rue Bisson 75020 Paris



contrats de travail signés à Madagascar, confiscation des papiers d'identité dès la descente d'avion, séquestration quasi-totale, interdiction de tout contact à l'extérieur du domicile des employeurs, interdiction de sortir sauf accompagnés en de rares circonstances, discrimination raciale, interdiction de pratiquer leur culte, malnutrition, coups, blessures. Ces violences physiques ont abouti pour certaines à la mort ou à des infirmités graves.

Les contrats de ces malheureux, qui n'ont pas de permis de travail au Liban, deviennent caducs. Du coup les horaires atteignent en moyenne 18 heures par jour, sans repos hebdomadaire, sans salaire. Le tout avec la complicité du CIS et des autres agences libanaises de placement qui se désintéressent de leur sort.

Le Consul honoraire de Madagascar au Liban, André Gemayel, membre de la famille de l'ancien président libanais, n'a jamais daigné faire un geste efficace pour venir en aide aux victimes qui le sollicitaient. Seules quelques institutions religieuses et une poignée d'avocats leur procurent un soutien.

En 2000, une rencontre entre la ministre de la Fonction Publique et du Travail malgache et son homologue libanais, au siège de l'Organisation Internationale du Travail à Genève, aboutit à une promesse d'enquête. Mal à l'aise, les autorités malgaches suspendent la délivrance de visas de travail et ferment les bureaux de placement de travailleurs à destination du Liban. Il n'empêche, certaines agences

continuent d'exporter en toute illégalité de la main-d'œuvre malgache au Liban. Combien de Malgaches sont toujours bloqués à Beyrouth, vivant d'expédients et errant dans un pays hostile ? Combien sont rentrés au pays ? Aucun chiffre n'existe. Le CCEM Madagascar constate avec impuissance, chez les victimes qu'il a pu rencontrer, des séquelles physiques et psychologiques causées par ces mois, voire ces années de souffrances. Ses campagnes d'information et de sensibilisation ne suffisent pourtant pas à endiguer le flot des candidats au départ. Et hélas, ses demandes de rapatriement de victimes du Liban et de réparations pour les préjudices subis restent lettres mortes.

Le CCEM veut rompre la conspiration du silence. Le sort de ces dizaines de milliers d'hommes et de femmes doit être connu, les injustices réparées, les maltraitements punies. Nous allons nous y employer. .

**Marc Béziat**

**Photos: Philippe Boudin**



En bref



### **Le CCEM déménage !**

Depuis le 17 septembre, le CCEM partage ses nouveaux locaux avec l'Observatoire International des Prisons. Vous pourrez dorénavant nous joindre au : **31, rue des Lilas 75019 Paris**  
**Tél. 01 44 52 88 90**  
**Fax : 01 44 52 89 09**

### **CONSEIL DE L'EUROPE**

Le rapport du député irlandais John Connor a été adopté le 26 juin par les parlementaires du Conseil de l'Europe (cf. E.E n°8). Il recommande aux gouvernements de : prévoir la reconnaissance comme délit de l'esclavage, de la traite des êtres humains et du mariage forcé; d'amender la Convention de Vienne de 1961 afin de systématiser la levée de l'immunité diplomatique pour tous les actes relevant de la vie privée; de sauvegarder les droits des victimes par l'octroi d'un titre de séjour humanitaire temporaire et renouvelable, par des mesures de protection et d'assistance sociale, administrative et juridique et par des mesures visant à leur réintégration et réhabilitation (y compris la création de centres d'accueil), par l'instauration de délais de prescription plus longs pour délit d'esclavage et par la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes. Le CCEM, largement associé aux travaux préparatoires du rapport, s'en félicite.

### **SENSIBILISATION**

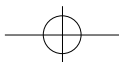
Le 13 juin dernier, le CCEM a reçu dans ses locaux, sous les auspices de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, les représentants d'associations ivoiriennes en France afin de les informer de notre action et de les sensibiliser aux difficultés que nous rencontrons parfois avec certains ressortissants de cette communauté. Les échanges ont été riches et une prochaine rencontre est prévue pour définir les modalités d'une médiation souhaitée dans certaines affaires suivies par le CCEM. Une démarche similaire est en cours avec le Togo et le Bénin.

### **PARTENARIAT**

Le CCEM a participé à la création d'une coordination Justice / Droits de l'Homme à laquelle participent aussi d'autres associations de ces deux secteurs. La présidence sera assurée par Michel Tubiana, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

**■ NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris**  
**Tel. 01 44 52 88 90 - Fax. : 01 44 52 89 09**





## RENFORT

Martine Muguet a été embauchée le 1er juillet à mi-temps pour épauler Zohra Azirou au service social. Profitions de l'occasion pour remercier également Christine qui offre un jour par semaine ses compétences d'assistante sociale au CCEM.

## NAISSANCES

Elvira est née le 26 juillet, Victoire le 1er Août. Le CCEM transmet toutes ses félicitations et ses vœux de bonheur à Antoinette et Joséphine et à leurs conjoints.

## VU A LA TELE

France 2 a diffusé le 27 septembre, dans le cadre de l'émission "Envoyé Spécial", un long document sur le CCEM à l'occasion de l'affaire de Menja dont le verdict était attendu ce même jour (cf. Nouvelles Juridiques). Menja, une jeune malgache, avait été libérée le 7 mars dernier par le CCEM dans un pavillon de la banlieue parisienne alors qu'elle était soumise à une situation d'esclavage domestique chez une compatriote et son conjoint français.

## PARUTION

Soumya ZAH, bénévole au CCEM (cf. EE n°4), vient de publier aux Editions Paris Méditerranée un nouveau livre, "On ne rentrera peut-être plus jamais chez nous", consacré au destin des "petites bonnes" marocaines.

## FRANCOISE

Elle est la doyenne du Comité, "la mamie des filles". Celle vers qui les plus anciennes sont venues un jour demander un conseil, un service ou simplement se confier. Elle est toujours là, disponible et bienveillante. Toutes se joignent à nous pour te souhaiter leurs meilleurs vœux de rétablissement. A très bientôt, Françoise !



Photo: Marie-Dorigny



## HOTELS CHICS ET ETHIQUES...

Ils descendent pour quelques semaines dans un palace parisien ou une résidence de la Côte d'Azur. Ces nababs ont l'habitude d'être servis à tout instant quelle que soit l'heure. Leurs domestiques, emportées dans leurs bagages, ne sont jamais respectées. Une mobilisation est en chemin pour ouvrir les yeux.

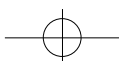
Au cours de l'été, en France, les directeurs des grands hôtels ont reçu une lettre co-signée par Michèle Demessine, Secrétaire d'Etat déléguée au tourisme, Alain-Philippe Feutré, président du Syndicat français de l'hôtellerie et le CCEM à l'origine du projet. Cette initiative veut tout d'abord sensibiliser au calvaire des petites bonnes de certains clients (celles qui dorment par terre et ne sortent jamais de la chambre) et ensuite, faire passer un message : "Désormais, nous refusons de cautionner ces pratiques".

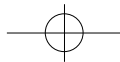
Le CCEM a suivi plusieurs cas dans les grands hôtels, dénoncés chaque fois par des employés horrifiés par ce qu'ils voyaient. Mais ces personnes courageuses ont pris de gros risques. A présent la situation est claire. Le gouvernement français et le plus important syndicat hôtelier refusent d'être complices de ces pratiques insupportables. Pour la ministre, cette charte est la conséquence naturelle du Code mondial d'éthique du tourisme, signé en 1999 par 136 pays à l'initiative de la France. Pour Alain-Philippe Feutré, il s'agit d'une question de principe. "La grande difficulté, dans notre secteur, est qu'un employé peut se retrouver licencié pour avoir parlé d'un client", dit-il. "L'objectif de cette campagne est de leur faire prendre conscience que ne rien dire équivaut à se rendre coupable de non assistance à personne en danger." Une attitude d'autant plus courageuse qu'elle ne va certainement pas plaire à tout le monde. D.T.

Dans le cadre du programme **Daphné 2000**, financé par la Commission européenne, le CCEM ouvre un nouveau site. Conçu comme un lieu d'échanges en matière de pratiques d'assistance et de protection des victimes de la traite des êtres humains, il est doté d'informations destinées aux ONG, aux travailleurs sociaux et aux institutions. Connectez-vous : [www.victims-of-trafficking.org](http://www.victims-of-trafficking.org).

## NOUVELLES JURIDIQUES

- ❖ La Cour d'Appel de Paris a rendu le 21 mai dernier son jugement dans l'affaire d'**Hafida** (cf.EE n°6-7). Renée et Nouredine Azzouzi, ont été respectivement condamnés à une peine d'emprisonnement d'un an et de 8 mois avec sursis et à 15 000 francs d'amende. Leur gendre, Jean-Emile Le Beschu, à été condamné à 10 000 francs d'amende. Le jugement a confirmé la décision du Tribunal correctionnel pour les demandes civiles concernant les employeurs.
- ❖ Le 12 septembre, la Cour d'Appel de Paris, tout en requalifiant les incriminations retenues par le Tribunal correctionnel, a confirmé la culpabilité des époux Yobouet dans l'affaire de **Méliane** (cf.EE n°5), amenée de Côte d'Ivoire à l'âge de 12 ans, en les condamnant à 4 et 6 mois de prison avec sursis en vertu de l'article 225-13 du Code pénal et à dédommager la partie civile.
- ❖ Le Tribunal Correctionnel de Versailles a rendu son jugement le 27 septembre dans l'affaire de **Menja**. Jean-Yves Gory et son épouse, Sylviana Rakotomavo, ont été condamnés à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à 30 000 francs d'amende chacun sur la base des articles 225-13 et 225-14 du Code Pénal (qui qualifient les infractions d'exploitation ou d'hébergement indignes), pour avoir enfreint l'ordonnance de 1945 sur l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers d'un étranger en France et pour avoir dérogé aux dispositions du Code du travail relatives à l'emploi d'un étranger sans autorisation. Ils devront par ailleurs verser solidairement des dommages et intérêts à Menja.





## SINCERES REMERCIEMENTS...

- Un soutien exceptionnel du **Comité d'entreprise de la RATP** va permettre pendant un an de délivrer gratuitement une carte de transport aux victimes que nous aidons. ♦ De même, la **SNCF** a mis à la disposition du CCEM 30 titres AR pour l'année sur toute la France. ♦ Le Comité de bienfaisance du **Roskilde Festival** au Danemark, un des plus grands festivals européens de musique rock, a fait un don de 45000 francs en faveur de l'action du CCEM. ♦ L'équipe du jeu télévisé **Fort Boyard**, composée notamment d'Arnaud Poivre d'Arvor, Gilles Lucas, Franck Dumoulin et Florence Devotte a gagné la somme de 75000 francs, bientôt versée au profit du CCEM. ♦ Par ailleurs, la société **Delorme** a fourni un lot de serviettes de toilettes visant à pourvoir aux besoins des victimes et le **Comité d'entreprise de la Banque de France** a fait un don de soutien. ♦ De même, un grand merci au **"Grand Hôtel du Palais Royal"** pour les matelas et les oreillers fournis et à la direction du **Palais de la Femme de l'Armée du Salut** pour leur précieuse aide de logement. ♦ Le **Musée du Louvre** ouvre gracieusement ses portes à 30 membres du CCEM pour une visite guidée en octobre ♦ Enfin, nombreux sont les **donateurs de vêtements** qui ont répondu spontanément à l'appel de solidarité que nous avons lancé dans notre précédent numéro. Que tous soient chaleureusement remerciés.

## SOLIDAYS



Photo: Marc Bézat

Une fois n'est pas coutume, les pieds étaient au sec cette année sur le stand du CCEM ! Une décoration gaie et improvisée, de la bonne humeur et une disponibilité sans faille ont assuré un grand succès à notre présence dans le village des associations du festival Solidays début juillet. Bravo à Catrine et à toutes celles qui l'ont soutenue.

## L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS...

Le CCEM ne pourrait répondre entièrement à sa mission sans les quelques 80 bénévoles qui soutiennent son action. Adha, 20 ans passés dans l'armée érythréenne, a aidé le CCEM dès ses débuts en 1996. Catrine, une ancienne des Beaux-Arts, nous a rejoint il y a deux ans. Portrait d'une complicité.

Adha connaît bien la problématique de l'esclavage. Elle avait déjà soutenu une victime originaire d'Irak à rentrer chez elle. La pauvre femme avait erré des jours dans les rues de Paris avant de croiser le regard de cette réfugiée politique érythréenne qui allait casser sa tirelire pour payer son billet d'avion. Adha se lie vite avec les victimes du CCEM et se rend disponible sans compter. Quand une demi-douzaine d'Africaines décident d'apprendre les danses ivoiriennes, elle les installe durant le week-end dans les bureaux de notre trésorier, dirigeant d'une société de chaussures renommée. Pendant plus d'un an les rotations effrénées des hanches vont s'apprendre sans miroir au beau milieu de mille paires de chaussures !

Catrine, elle, commence par donner des cours de français à celles des victimes qui éprouvent le plus de difficultés. Elle devient rapidement la grande sœur que toutes les jeunes filles ont rêvé d'avoir. Elle les conduit à



Photo: DIR

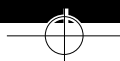
l'hôpital, à l'aéroport et ne rechigne pas à les aider à déménager leurs affaires. En semaine, le soir ou le week-end. Entre Adha et Catrine une connivence s'établit instantanément ! Et comme on est toujours plus fort à deux pour monter un projet, ces deux femmes, si différentes au départ, organisent, dans le local obtenu de la Ville de Paris par Malika, une série d'activités de loisirs au-delà de l'alphabetisation et des mathématiques : l'atelier de peinture de Catrine, un cours de broderie animé par des religieuses portugaises, une initiation à l'informatique avec Matthieu et à l'anglais avec Anne et Cristina. Et évidemment les répétitions de danse africaine auxquelles participent

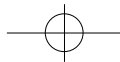
chaque dimanche, aux côtés d'Adha, une quinzaine de jeunes femmes dont des Malgaches et des Marocaines. L'animation qui y règne aide à comprendre l'importance de ce lieu magique ! A présent une trentaine de tableaux ont été peints : des chevaux, des paysages connus ou rêvés, des portraits et aussi des toiles qui en disent long sur des passés encore douloureux. Comme celui de Sylvie qui a peint une tante omniprésente et, en bas à droite, une toute petite fille timide...

On ne dira jamais assez merci à Adha et Catrine pour cette touche de légèreté essentielle pour apprendre à vivre libre et indépendant

**Dominique Torrès**

**NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris**  
**Tel. 01 44 52 88 90 - Fax. : 01 44 52 89 09**





# LE GOUT AMER DU CHOCOLAT

Quelques articles dans la presse internationale sur l'odyssée du bateau "Etirero" dans le Golfe de Guinée et sur le travail des enfants dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire ont secoué depuis plusieurs mois les grands groupes chocolatiers du monde entier. L'Unicef estime à 200 000 le nombre de ces enfants, victimes d'un trafic en Afrique de l'Ouest et du Centre. Après l'embargo sur les exportations de diamants du Liberia, une campagne de boycott des tablettes de chocolat ?

Il y a un an, la télévision britannique Channel 4 diffusait un film de Brian Woods et Kate Blewett (voir encadré) dénonçant les conditions de servitude d'enfants maliens exploités dans les plantations ivoiriennes de cacao. Premier pays producteur au monde, la Côte d'Ivoire a réagi. D'abord en désignant les présumés coupables: les non ivoiriens. Puis en signant un accord de coopération avec le Mali en septembre 2000 sur le trafic des enfants (cf. EE n°6) et en créant dernièrement un Comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants. Enfin le président ivoirien, Laurent Gbagbo, a déclaré vouloir faire voter rapidement une loi interdisant le travail des enfants. Mais sans résultat. Les enfants continuent de passer les frontières, même si quelques centaines sont rapatriés, parfois même alors qu'ils sont en visite dans leurs familles.

Fin juillet, le Foreign Office britannique a organisé une rencontre à laquelle ont participé les représentants de gouvernements des pays producteurs de cacao, ceux d'organisations internationales et non gouvernementales, de syndicats, de courtiers, de détaillants et de fabricants pour décider des mesures à prendre pour prévenir et éradiquer ces pratiques. Une étude, menée par l'Agence américaine pour le développement (USAID) et l'Institut international d'agriculture tropicale, va être réalisée dans trois mille fermes afin de mieux connaître les conditions de travail dans les zones productrices, notamment l'ampleur et la nature des pratiques de travail forcé et du travail des enfants. L'Association des fabricants américains de chocolat (United State Chocolate Manufacturers Association), qui compte des géants comme Hershey, Nestlé USA et M&M Mars, s'est associée à cette initiative. La Chambre des députés du Congrès des Etats-Unis vient par ailleurs d'approuver un amendement, lié à la loi de finances 2002, demandant aux sociétés agroalimentaires américaines de certifier que leurs produits n'ont pas été fabriqués grâce au travail forcé. Un défi pour les lobbies visés par cette mesure !

De son côté, l'Organisation internationale du café (OIC), basée à Londres, a contacté début juillet le CCEM pour obtenir des informations sur les plantations d'Afrique de l'Ouest. Regroupant les géants mondiaux du café, l'OIC veut-elle prendre les devants ? Douze ans après la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, combien ignorent encore les bancs de l'école et courbent l'échine dans des plantations de cacao ou autres ? Combien d'années faudra-t-il avant que les conventions sur le travail des enfants et ses pires formes ne soient effectivement appliquées ?

A ce jour, en France, personne ne s'est élevé contre ces pratiques ! Le prochain salon du chocolat qui se tiendra à Paris fin octobre pourrait être l'occasion pour les professionnels d'annoncer des mesures concrètes. Le CCEM y veillera.

Marc Béziat



Photo: Brian Woods/Kate Blewett

**"Slavery", un documentaire de Brian Woods et Kate Blewett diffusé en septembre 2000 sur Channel 4 (GB), a secoué la Côte d'Ivoire. Il montre et dénonce le sort des enfants dans les plantations de cacao. Extraits.**

L'enquête, qui met en lumière ce drame insupportable, mène les journalistes chez Abdoule Mako, Consul malien en Côte d'Ivoire. Il les attend avec 19 jeunes maliens libérés quelques mois auparavant par les autorités ivoiriennes.

**Garçon 1** : Notre maître nous utilisait comme esclaves. Il nous a emmené là et ne nous a jamais donné un franc. Il disait que si quelqu'un cherchait à s'enfuir il serait rattrapé et tué. Personne n'osait le défier, il était trop fort. On avait tous peur de lui, personne n'osait s'enfuir. Si tu t'enfuyes, il t'attrape, t'attache, te bat et t'enferme dans une hutte. Ils t'attachent les mains dans le dos. Alors quelqu'un te frappe le torse et un autre le dos. On t'enlève tes vêtements et tu as les mains liées. T'es jeté à terre et battu, battu vraiment méchamment.

**Question** : Ton corps est couvert de cicatrices. Peux-tu nous dire ce qui t'est arrivé ?

**R garçon 2** : Le travail était trop dur pour moi, je ne pouvais pas le faire, alors j'ai fui. Ils m'ont rattrapé, m'ont ramené et m'ont battu.

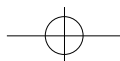
**R. garçon 3** : Quand on a été libérés, il avait été tellement battu qu'il ne pouvait plus marcher. Après avoir été battu, ton corps est marqué de coupures et de blessures partout. Les insectes infectent tes plaies qui deviennent alors purulentes. Tu dois guérir tout en travaillant.

**Q** : Le cacao est utilisé pour faire du chocolat. Avez-vous déjà goûté au chocolat ?

**R. G.3** : On en a jamais mangé.

**Q** : Et au reste du monde, aux millions et millions de personnes qui mangent du chocolat, que voudriez-vous leur dire ?

**R. G.3** : Ils ont du plaisir avec quelque chose pour laquelle j'ai souffert; j'ai travaillé dur pour eux sans rien en retirer. Ils mangent ma chair.



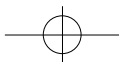


Photo : Marc Béziat

## Mission au Bénin

L'odyssée du navire 'Etireno', suspecté en avril dernier de transporter 250 enfants victimes de trafic aux fins d'exploitation au Gabon, a éclairé l'opinion internationale sur un phénomène généralisé en Afrique de l'Ouest (voir nos éditions précédentes). Marc Béziat, délégué général du CCEM, s'est rendu au Bénin, en juin dernier afin d'évaluer les partenariats envisagés pour un programme visant à lutter contre ce trafic.

Plus d'une quarantaine d'entretiens en deux semaines soulignent le chemin qu'il reste à parcourir pour enrayer le trafic des enfants dans ce pays. L'action du CCEM en France est perçue favorablement par les autorités béninoises et les axes de travail du projet semblent constructifs aux ONG locales. Côté ministères, il y a une réelle motivation à combattre le phénomène et la volonté de faciliter toute initiative dans ce sens. Les discussions ont déjà progressé pour mettre en place des sessions de formation et de sensibilisation des forces de police, de gendarmerie et de l'ensemble des magistrats. Les ONG locales sont plus que jamais vigilantes sur les atteintes portées aux enfants. Toutefois, elles connaissent les difficultés qui prévalent souvent dans les pays en voie de développement : de faibles capacités institutionnelles et financières. Le CCEM pourrait catalyser ces énergies en suscitant une coordination efficace des informations disponibles et des actions menées.

Que ce soit en matière de prévention par une sensibilisation des communautés villageoises, ou de réinsertion des enfants dans leurs familles, le programme du CCEM visera des zones d'interventions ciblées avec l'appui d'ONG locales fiables. Il devrait aussi pouvoir compter sur un étroit partenariat avec la délégation béninoise de Terre des Hommes. Cette ONG, dont les actions de solidarité internationale ne sont plus à démontrer, a une longue expérience de la question du trafic des enfants: elle accueille depuis longtemps les victimes dans ses centres de Cotonou et de Lomé (Togo) avant de les réinsérer dans leurs familles. Les conditions existent donc pour débiter ce programme. Reste à convaincre les bailleurs à soutenir une telle initiative pour les deux ans à venir.

Marc Béziat

A son retour de mission au Bénin, Marc Béziat, délégué général du CCEM, a été entendu le 16 juillet à l'Assemblée Nationale sur le trafic des enfants au Bénin par Madame Yvette Roudy, chargée d'une mission d'information parlementaire sur la Francophonie et les droits de l'Homme qui rendra son rapport courant octobre.

En bref



### AFRIQUE DE L'OUEST

Huit Etats (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont annoncé la création d'une commission sur le trafic des enfants. Elle se rendra dans chacun des pays membres et proposera des mesures concrètes.

**Mali** : L'Assemblée Nationale a approuvé une loi qualifiant de crime la traite des enfants et punissant les personnes jugées coupables de 5 à 20 ans de prison.

**Nigeria** : Selon Mme Titi Abubakar, épouse du vice-président de la Fédération du Nigeria et présidente de la Fondation WOTCLEF, 1126 jeunes filles ont été victimes de trafic en mars et avril 2001 aux fins de prostitution, de mariage forcé et de mendicité en Europe et en Asie. Selon un rapport de l'OIT, plus de 4000 enfants ont été victimes de trafic (pas moins de 20 ont passé chaque mois les frontières du nord de l'état de Sokoto) en 1996. Le président Obasanjo a récemment dévoilé une affaire de 150 enfants morts au large des côtes nigérianes alors qu'ils étaient en partance pour le Gabon.

### CRIMES D'HONNEUR

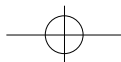
Dans tout le bassin méditerranéen (Liban, Jordanie, Algérie, Palestine) et même au Pakistan, des milliers de femmes sont assassinées chaque année par les hommes de la famille pour avoir "fauté". La plupart de ces jeunes filles, tuées dans l'indifférence générale, sont vierges au moment de leur mise à mort. Il suffit parfois d'un regard... Depuis vingt ans, inlassablement, Jacqueline Thibaut part chercher ces malheureuses, les kidnappe littéralement des familles ou des hôpitaux où elles moisissent (souvent brûlées au troisième degré). Après commence le chemin de l'exil, l'angoisse lancinante d'être retrouvées (une femme a été assassinée 20 ans plus tard en Italie), les familles d'accueil et surtout un difficile travail de reconstruction de la personnalité. Après avoir travaillé pendant 15 ans pour Terre des Hommes à Lausanne, Jacqueline Thibaut a fondé **Surgir** que nous hébergeons au CCEM.

### RECOMPENSE

Le 13 novembre prochain, **Salima Sarwar**, responsable au Bangladesh de l'Association pour le développement communautaire (Association for Community Development), recevra à Londres le prix 2001 d'Anti-Slavery International pour son travail en faveur des femmes et des enfants victimes de trafic aux fins d'exploitation économique et de prostitution en Inde, au Pakistan et au Moyen-Orient.

**NOUVELLE ADRESSE : CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris**  
**Tel. 01 44 52 88 90 - Fax. : 01 44 52 89 09**





# Traditions et Droits Humains : l'impératif de justice

L'histoire d'Afi que vous allez lire se répète au Gabon, en Côte d'Ivoire ou au Sénégal... Ces pratiques particulièrement sadiques d'utilisation de piment n'épargnent pas la France. Le CCEM le sait. Cette maltraitance érigée en torture concerne des milliers d'enfants africains.

Afi est une jeune togolaise de 16 ans, employée comme domestique chez sa belle-sœur au Togo. Alors qu'elle rentre des courses un peu plus tard que d'habitude, sa patronne entre dans une rage folle. Elle l'oblige à se déshabiller, prend un tuyau pour la frapper jusqu'au sang, avant de lui introduire de la purée de piment rouge dans le vagin, avec interdiction de se nettoyer pendant toute une nuit. Le lendemain, elle décide de conduire Afi à l'hôpital, dans l'unique but de s'assurer de sa virginité ! Les médecins, constatant l'hypertension de la jeune fille et l'état de son vagin, refusent alors de la laisser sortir.

Ces cas de maltraitance se multiplient ces dernières années au Togo, touchant des enfants de plus en plus jeunes, certains âgés d'à peine trois ans. Les témoignages recueillis par Suzanne Aho, l'assistante sociale en charge de la Direction de la Protection et de la Promotion de la Famille et de l'Enfance à Lomé, sont accablants. Une fillette de sept ans a par exemple eu les doigts taillés puis ses mains frottées avec du piment. Nombreuses sont aussi les

jeunes filles âgées de 14-15 ans auxquelles on a introduit du piment dans le vagin et l'anus avec interdiction formelle de se laver sous peine de bastonnade, ceci afin de détruire en elles tout désir sexuel...

L'introduction de substances corrosives ou irritantes dans le vagin des femmes est reconnue comme une mutilation génitale féminine par l'Organisation Mondiale de la Santé. Par ailleurs, l'utilisation du piment comme instrument de torture est une pratique éprouvée aux quatre coins du monde sur des populations civiles ou des prisonniers politiques. Au Liberia, les rebelles se contentent d'en faire ingérer à leurs victimes, alors que les Congolais et les Chinois semblent particulièrement apprécier l'introduction ou l'application de piment dans les organes génitaux et autres orifices, masculins autant que féminins. Au Sri Lanka, une technique, dite du "sous-marin sec", a même été mise au point. Elle consiste, selon un rapport sur la torture de la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies publié en 1999, à enfermer la tête d'une personne dans un sac rempli de piment jusqu'à sa suffocation.

Certains invoquent l'argument socioculturel pour défendre des pratiques coutumières africaines. Mais qu'y a-t-il de commun entre une mère burkinabé qui s'enduit le sein de piment pour sevrer



Photo: Marie-Dorigny

*Cyrille, dont le CCEM a dénoncé en avril dernier les conditions de sa prise en charge en France, a longtemps subi des maltraitances au piment.*

son bébé et l'application de la même substance pendant plusieurs heures dans le vagin ou les yeux d'un enfant camerounais... avec la volonté évidente de faire souffrir ? La douleur engendrée est alors particulièrement intense et intolérable. Elle génère de plus des complications psychiatriques : fortes angoisses, dépressions, état de choc... Ce sont les mêmes qui tentent de nous convaincre qu'il s'agit d'une méthode éducative. L'équivalent, pour ainsi dire, de notre martinet que beaucoup ont remis au placard.

Afin de faire valoir et respecter devant les tribunaux le droit des victimes qu'il soutient, le CCEM a rassemblé des documents et des attestations sur une pratique dont on ne parle que trop peu. Aucun procès n'a encore eu lieu en France pour condamner de tels actes commis sur des mineurs. Comme il y a quelques années lors des débats sur l'excision, la justice française se doit de prendre position. L'occasion lui en sera donnée dans les prochains mois devant une Cour d'Assises.

**Stéphanie Coye**

## Abonnement - Soutien - Adhésion

**A retourner au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris Tel : 01 44 52 88 90**

je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 100 F.

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du CCEM (Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abatement fiscal.)

200 F  300 F  500 F  1000 F  Autre

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 200 FF

**Veillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne**

**Nom :**

**Adresse :**

**Profession :**

**Prénom :**

**N° tel :**

**Le CCEM est membre d'ARTICLE PREMIER, collectif pour les Droits de l'Homme, Grande Cause Nationale 1998**

